

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . 30  
 Fa. divers, — . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions re. . . ce dernier cas ;  
 sauf restitution dans . . . de la rédaction  
 Et du droit de modifier . . .  
 es annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JUIN

**LA CONSULTATION NATIONALE**

Le bureau de la réunion des Droites communique à la presse le document suivant :

La réunion plénière des Droites de la Chambre des députés a adopté dans sa séance du 25 mai la résolution suivante :

« La réunion plénière des Droites de la Chambre des députés affirme de nouveau sa volonté de poursuivre sans relâche, devant le Parlement et dans le pays, la dissolution de la Chambre pour arriver, par la révision des lois constitutionnelles, à la consultation directe de la nation. »

En conséquence :  
 » Article 1<sup>er</sup>. — Une association est formée entre les comités, groupes ou personnes qui adhèrent aux présents statuts, en vue d'assurer l'exécution de la résolution ci-dessus. Elle prend le nom de « Ligue de la consultation nationale. »

» Art. 2. — Le siège de l'association est à Paris.

» Art. 3. — La Ligue de la consultation nationale a pour but d'éclairer le pays en organisant la propagande par des publications, des conférences, des réunions privées ou publiques et d'une façon générale par tous les moyens légaux.

» Art. 4. — La cotisation des adhérents est au minimum de 4 fr. par mois.

» Art. 5. — Les groupes ou comités qui deviennent membres de la Ligue de la consultation nationale conservent leur entière indépendance, leur administration et leur organisation spéciale.

» Art. 6. — La Ligue est représentée par un comité d'action siégeant à Paris. Le comité d'action pourvoit d'une manière générale à toute l'administration de la Ligue ; il statue sur les admissions.

» Art. 7. — La délégation de la réunion plénière des Droites de la Chambre forme le comité d'action. Il est composé de MM. le duc de Doudeauville, Jolibois, baron de Mackau, Berger, marquis de Breteuil, Léon

Chevreau, Delafosse, Paul Granier de Cassagnac, comte de Maillé, comte de Martimprey, comte A. de Mun, Jacques Piou. »

**A LA CHAMBRE**

La nomination du chef d'état-major général de l'armée se transforme, par la faute du ministre Floquet, en une question ardue, complexe. La politique engendre les difficultés sur le terrain même où devrait régner sans conteste l'intérêt supérieur de la défense nationale. On prétend dans les couloirs du Palais-Bourbon que le conseil des ministres a discuté longuement le choix du général de Miribel fait par le conseil supérieur de guerre.

D'autre part, on affirme que le chef d'état-major général devant remplacer le ministre de la guerre, les attributions offertes à M. le général de Miribel auraient été réduites par M. de Freycinet au point que le général hésiterait à en assumer la responsabilité. Cette dernière information nous paraît assez plausible, car les ministres ont décidé au conseil que le général Saussier, gouverneur de Paris, passerait la revue des troupes au 14 juillet, au lieu et place du ministre civil. A rapprocher cette décision de la campagne ouverte, avec un ensemble singulier, par la presse radicale contre le choix du général de Miribel, considéré, par le conseil supérieur de guerre, comme le général le plus capable de tenir en ses mains la direction de la mobilisation de l'armée.

La révision constitutionnelle est renvoyée aux calendes grecques par la commission chargée d'en étudier le projet. Dans sa réunion, en effet, la commission, mise en demeure de se prononcer sur le dépôt d'un rapport afin de résoudre immédiatement la question, a repoussé cette proposition. Deux membres seulement, MM. le duc de Doudeauville et Michelin, ont voté en faveur. L'honorable président de la droite a eu soin de réclamer la révision constitutionnelle par une assemblée chargée spécialement de ce mandat. Il a donc fait ressortir la nécessité d'une dissolution préalable de la Chambre

actuelle. Il n'appartient point à cette Chambre déconsidérée de se transformer en constituant en se réunissant à un Sénat dont les républicains contestent l'origine et l'autorité. Une seconde proposition ajournant toute réunion de la commission à fin octobre a été votée par cinq voix contre quatre. M. Michelin s'est abstenu. M. le duc de Doudeauville avait donc parfaitement raison quand il déclarait à M. Floquet que la commission de révision ne voulait, pas plus que le président du conseil, de révision. La conviction du président de la droite n'était que trop justifiée.

L'amiral Krantz, questionné par M. Gaudin de Villaine sur le rapatriement de nos troupes coloniales, a promis qu'elles seraient désormais rapatriées par des transports spéciaux, dans les conditions des passagers de 3<sup>e</sup> classe. M. Félix Pyat a demandé au ministre de la marine une répression plus sévère à l'égard du commandant d'un navire de guerre qui avait frappé un matelot. L'amiral a réduit les faits à leur juste valeur.

La Chambre a repris ses débats sur le travail des femmes et des mineurs, après avoir voté par 342 contre 134. Malgré les considérations judicieuses développées par M. Barouille, le crédit en faveur d'un sous-secrétaire d'Etat à l'extérieur. M. Floquet a déclaré qu'il ne pouvait gouverner sans un sous-secrétaire et que, si on le lui refusait, il rendrait son tablier ! Quel dévouement à la chose publique !

**La taxe militaire**

Voici l'ensemble de la partie du texte qui a été adopté vendredi par le Sénat :

« Paragraphe premier. — Sont assujettis au paiement d'une taxe militaire ceux qui, par suite d'exemption, d'ajournement, de classement dans les services auxiliaires, de dispense, ou pour tout autre motif, bénéficient de l'exonération du service dans l'armée active. »

» § 2. — Seuls sont dispensés de cette taxe :

» 1<sup>o</sup> Les hommes réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer ;  
 » 2<sup>o</sup> Les contribuables se trouvant dans un état d'indigence notoire dûment justifié.

» § 3. — La taxe militaire se compose de :  
 » 1<sup>o</sup> Une taxe fixe de 6 fr. ;  
 » 2<sup>o</sup> Une taxe proportionnelle égale au montant en principal de la cote personnelle et mobilière de l'assujetti.

» Si cet assujetti a encore ses ascendants de premier degré ou l'un d'eux, la cote est augmentée du quotient obtenu en divisant la cote personnelle et mobilière de celui de ces ascendants qui est le plus imposé à cette contribution en principal par le nombre des enfants vivants ou des enfants représentés dudit ascendant.

» Au cas de non imposition des ascendants du premier degré, il sera procédé, comme il vient d'être dit, sur la cote des ascendants du second degré, en tenant compte des enfants de l'ascendant de chaque degré.

» Les cotisations imposables sont celles qui sont portées au rôle de la commune domicile des contribuables. Elles sont déterminées sans égard aux prélèvements qui peuvent servir à les acquitter sur les produits de l'octroi. »

**Bonapartisme et Boulangisme**

Le 17 juin, le département de la Charente, qui est la forteresse du bonapartisme, élira un député ; trois candidats sont en présence : un républicain opportuniste, M. Lazare Weiler, commerçant juif ; M. Gilbert des Séguins, conservateur, et M. Déroulède, boulangiste.

Le trait saillant de cette élection est l'embarras où elle plonge les bonapartistes. La partie honnête, religieuse et conservatrice soutient M. Gilbert des Séguins, l'autre appuie chaleureusement le général Boulanger.

mais elles ne sont sans doute pas encore prêtes. Les infirmités de M<sup>lle</sup> Rosa l'empêchent de s'habiller promptement.

M. Pays s'avança à son tour, et, de sa bonne grosse voix :

— Aussi, s'écria-t-il, a-t-on idée de choisir une pareille heure pour un contrat et pour un mariage !

— Vous savez bien, dit Louis, pourquoi M<sup>lle</sup> Marival l'a acceptée.

— A cause de la Loire ?

— Sans doute. M. le maire et M. le curé sont tellement occupés aux travaux de la levée...

— Les travaux de la levée, murmura M. Lheureux, quel temps perdu ! Je vous dis, moi, que ce ne sera rien ! Une inondation dans la vallée ! De mémoire d'homme a-t-on jamais vu cela ? Une levée comme celle de la Loire ne peut crever (1).

Louis allait répondre, lorsque tout à coup la porte du salon s'ouvrit et M<sup>lle</sup> Rosa Marival parut, suivie de sa nièce, M<sup>lle</sup> Charlotte Marival.

M<sup>lle</sup> Rosa s'appuyait sur le bras de sa nièce. Elle boitait assez bas et ne pouvait s'avancer

(1) Nous voulons dire de suite à nos lecteurs que tous les faits de ce drame émouvant, relatifs à l'inondation de la Loire en 1856 et à ses conséquences, sont rigoureusement vrais et puisés dans les journaux de l'époque (voir notamment le *Journal de Maine-et-Loire* 1856). Nous n'avons fait que tisser la trame du récit et changer quelques noms de personnages et de lieux.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LA BARQUE ROUGE**

Par Ch. SAINT-MARTIN

**CHAPITRE I<sup>er</sup>**  
**Un mariage en péril**

Le 4 juin 1856, de grand matin, plusieurs personnes en habits de fête étaient réunies dans une maison du village des Sablons, situé à peu de distance des bourgs de la Chapelle-Blanche et de Chouzé, entre Tours et Saumur, sur la rive droite de la Loire.

On distinguait parmi elles un jeune homme de fière mine, à la taille élevée, aux traits à la fois robustes et fins. Ses gants, son habit et sa cravate blanche témoignaient du rôle qu'il allait jouer. Louis Duparc devait se marier dans quelques heures.

Près de lui, se tenait sa mère, M<sup>me</sup> Caroline Duparc, déjà âgée, dont les cheveux grisonnaient sur les tempes, mais qui avait, ce jour-là, pour les noces de son fils qu'elle avait élevé avec tant de soins depuis la mort de son mari, un air de

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

jeunesse et comme un reflet de bonheur qui lui seyaient à merveille.

Dans l'encadrement de la fenêtre, les quatre témoins s'entretenaient à mi-voix, en jetant de temps à autre les yeux vers l'horizon, avec une sorte d'inquiétude et de malaise qui n'échappait point à M<sup>me</sup> Duparc.

Ces quatre témoins se ressemblaient peu, les circonstances seules les avaient rapprochés.

L'un d'eux, M. Symphorien Beaudrillard, était un homme entre deux âges, grand, solidement campé, la poitrine bombée, la tête rejetée en arrière, les cheveux peignés et relevés avec art, avec toutes les apparences d'un personnage qui prend un soin extrême de sa toilette et qui connaît ses avantages. M. Beaudrillard n'avait, au reste, que ce petit défaut, au sujet duquel il se laissait agréablement plaisanter. Il était célibataire, demeurant à quelque distance du bourg, grand pêcheur, grand nageur, ami de l'eau et des poissons près desquels il passait les trois quarts de son temps. Son affection pour M<sup>me</sup> Duparc et pour Louis était éprouvée depuis longtemps : aussi devait-il être le premier témoin du jeune homme.

Son voisin, M. Félix Lheureux, était une de ces natures gâtées par la Providence, qui trouvent toujours que tout est bien, que tout est bon, que tout est avantageux et facile ici-bas. Sa bonne

humeur et son optimisme ne l'abandonnaient jamais, même dans les circonstances les plus tragiques de la vie, et la fameuse phrase qu'il répétait à toute épreuve : « Oh ! ce ne sera rien ! » était connue de tous ses amis. Si bien que l'un de ceux-ci lui avait dit un jour en riant :

— Mon cher Félix, quand tu rendras le dernier soupir, je dirai pour toi : Oh ! ce ne sera rien !

Les témoins de la future mariée se tenaient l'un près de l'autre. C'était d'abord M. Desplats, riche propriétaire de la vallée, homme silencieux, froid, positif, habitué à ne penser qu'aux économies qu'il pourrait faire à la fin de l'année, selon la coutume de presque tous les riverains de la Loire. Le dernier témoin, M. Pays, était au contraire un habitant des coteaux, grand propriétaire de vignes, grand buveur et grand mangeur, gai, bon enfant, le ventre arrondi, rouge de figure et de cheveux, ami des fêtes de famille et de la chasse. M. Desplats et M. Pays étaient cousins éloignés de la fiancée.

Celle-ci n'était pas encore descendue de sa chambre, non plus que sa tante, M<sup>lle</sup> Rosa Marival, qui lui servait de mère depuis de longues années. L'impatience commençait à gagner M. Desplats, qui n'aimait pas à attendre :

— Ces dames ne sont pas malades ? demanda-t-il.

— Non, mon ami, répondit M. Symphorien ;

Dans une réunion à laquelle assistaient M. Lenglé et ses amis, M. Deroulède a prononcé ce curieux discours :

« Je salue l'œuvre de la Révolution à laquelle Napoléon a pris une si large part. C'est Napoléon qui a fixé les conquêtes de la Révolution, c'est lui qui nous a faits les maîtres de l'Europe. Le Code civil est son œuvre ! Otez Napoléon, que reste-t-il de nos gloires nationales ? »

« Nous avons en ce moment une République oligarchique que nous devons faire disparaître. »

« Je vais dans la Chambre combattre la réaction conservatrice et, avec l'appui des bonapartistes démocrates, je compte sur le succès. »

« Il n'y a plus aujourd'hui que deux partis : les blancs et les bleus. Nous sommes les bleus. »

« Sus au syndicat de tripoteurs qui est installé au Palais-Bourbon ! Le parlementarisme a considéré le pays comme un fief taillable et corvéable à merci, mais l'heure de la délivrance approche. »

« Travillons pour la France et crions ensemble : « Vive la Démocratie ! Vive la République ! » »

Voilà où en est le boulangisme, voilà surtout où en est le bonapartisme. C'est un horrible mélange d'autocratie et de démocratie, de République et d'Empire, de révolution et d'impunité. M. Deroulède, on le sait, est un franc-maçon militant, les bonapartistes s'accrochaient néanmoins aux besognes de sa redingote pour faire leur cour au général Boulanger.

### LES TROUBLES D'ANGOULÊME

Le boulangisme continue à faire des siennes, et dans des conditions qui, de jour en jour, ajoutent à la gravité de cette nouvelle agitation révolutionnaire.

Les Angoumoisins, qui passent pour une population de mœurs douces, viennent de se livrer à des excès tout-à-fait extraordinaires à propos du candidat Deroulède, représentant du boulangisme devant les électeurs de la Charente.

Une réunion publique, organisée jeudi soir par le comité Deroulède, a été plus tumultueuse que les plus tumultueuses réunions d'anarchistes à Paris.

Sifflets, injures, coups de canne et coups de poings, aucune violence n'y a manqué.

M. Deroulède et ses partisans n'ont pas pu placer une parole, et d'ailleurs les partisans de la candidature adverse non plus.

Une salle hurlante, furibonde, en folie, voilà tout ce qu'on a pu voir et entendre. Des individus sortaient leurs couteaux pour frapper. Pendant deux heures s'est prolongée cette scène sauvage et digne d'une ménagerie de bêtes fauves lâchées dans la même cage.

Le commissaire central, venu au bout de ce temps-là pour dissoudre cette scandaleuse réunion, a failli être écharpé ainsi que les agents qui l'accompagnaient. La salle étant enfin évacuée, les désordres ont continué dans la rue.

L'ex-secrétaire de la Ligue des patriotes, M. Félix, a couru les plus grands dangers, acculé contre une muraille par une meute aboyante de boulangistes qui ont mis ses habits en lambeaux parce qu'il criait : A bas Boulanger !

Commencée à huit heures du soir, l'émeute n'était pas encore dissipée à minuit.

Cela recommençait le vendredi toute la journée, les boulangistes allant en troupes par la ville, et provoquant partout leurs adversaires.

Jamais la jolie et paisible ville d'Angoulême n'avait vu de pareils désordres.

Voilà qui nous promet de beaux jours !

### LE GRAND-PRIX DE PARIS

Hier dimanche a été couru à Longchamps, pour la vingt-cinquième fois, le Grand-Prix de Paris, pour poulains entiers et pouliches de toute espèce et de tout pays, sur une distance de 3,000 mètres.

L'allocation officielle est de 100,000 fr. au premier, 40,000 fr. au second et 5,000 francs au troisième ; mais grâce aux entrées et forfaits le Grand-Prix dépasse toujours 150,000 fr.

Malgré l'énormité de la somme, on peut dire ici que l'argent n'est rien, la gloire est tout, et bien des propriétaires sacrifieraient dix fois la valeur du prix pour emporter cette épreuve exceptionnelle.

Cette année, dix-sept chevaux étaient engagés : dix anglais, un hongrois, un russe et cinq français.

Sur les étrangers, dix ont certainement été oubliés sur le programme par leurs propriétaires, car ils n'ont pas quitté leurs écuries lointaines.

Deux chevaux étrangers, deux anglais, ont seuls accepté la lutte avec les poulains français : *Crowberry* et *Gaulby*, à M. R. C. Vyner, qui déjà en 1886 nous enleva le Grand-Prix avec *Minting*.

Voici du reste les partants et montes :

*Crowberry*, anglais, à M. Vyner, monté par F. Webb.

*Gaulby*, anglais, à M. Vyner, monté par Elliott.

*Stuart*, français, à M. Donon, monté par T. Lane.

*Saint-Gall*, français, à M. de Soubeyran, monté par T. Cannon.

*Chérif*, français, à M. de Soubeyran, monté par Bridgeland.

*Saint-Léon*, français, à M. de Soubeyran, monté par Rolfe.

*Galaor*, français, à M. A. Lupin, monté par Storr.

Sept chevaux appartenant à quatre écuries différentes, ce qui est peu quoique bon.

Arrivé premier, cheval français, *Stuart*, à M. Donon.

Deuxième, *Crowberry*, cheval anglais.

Troisième, *Saint-Gall*, cheval français, à M. de Soubeyran.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### CARROUSEL MILITAIRE DE LYON

Le gouvernement militaire de Lyon a donné le carrousel annoncé au profit de l'Œuvre des fourneaux de la presse lyon-

naise et de l'orphelinat des petites filles des soldats.

Une foule considérable est allée applaudir les cuirassiers et les hussards, mais ce sont surtout les artilleurs qui ont eu les honneurs de la journée.

La présentation de cinquante-deux drapeaux historiques des derniers siècles a obtenu un grand succès. Ces drapeaux tout en soie, avec enluminures et broderies, avaient été copiés sur des modèles de la collection du général Davout, gouverneur militaire de Lyon.

La recette a atteint 80,000 francs.

Le ministre de la guerre n'a pas cru devoir autoriser la réunion des Ecoles Polytechnique et Saint-Cyr à un lunch qui devait être donné samedi.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### Notre nouveau feuilleton

Nous commençons aujourd'hui la publication de la *Barque Rouge*, de M. Ch. Saint-Martin.

Tout le monde voudra lire le récit historique et d'un grand intérêt local des scènes qui se sont déroulées, il y a juste 32 ans, sur les rives et dans la vallée de la Loire, au moment de cette terrible inondation qui anéantit en un jour les récoltes de l'un des plus beaux pays de France.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Jametel retardant d'une année l'application de la loi sur le régime des sucres, nos huit députés ont voté pour. L'amendement a été rejeté par 299 voix contre 193. — Il ont voté pour un autre amendement de M. Jametel ramenant de 50 fr. à 25 fr. la taxe par 100 kil. de sucre ; l'amendement a été rejeté par 332 voix contre 172. — Ils ont voté contre l'article 1<sup>er</sup> du projet ramenant la taxe de 50 à 40 francs. L'article a été voté par 332 voix contre 197.

#### LE VOLONTARIAT EN 1888

Le ministre de la guerre vient de mettre fin à l'incertitude dans laquelle se trouvaient les aspirants à l'engagement conditionnel d'un an, que la nouvelle loi en discussion supprime totalement on le sait.

Les candidats au volontariat d'un an devront déposer le 2 juillet au 14 août une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent être inscrits.

Pour les jeunes gens de la classe 1887 et les ajournés des classes précédentes qui sont en droit de réclamer l'assimilation, l'inscription ne pourra avoir lieu qu'à la préfecture du département où ils ont tiré au sort.

Les candidats qui ne se seraient pas encore pourvus le 14 août des titres et diplômes exigés seront néanmoins provisoirement inscrits.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval, chargées d'examiner les candidats

au point de vue de l'équitation, fonctionneront du 2 juillet au 14 août inclus.

La composition écrite, qui est éliminatoire, aura lieu dans toute la France le 17 août, à neuf heures du matin.

Les examens oraux commenceront le 14 septembre, et l'état numérique de classement devra parvenir au ministère le 8 octobre.

Le service d'été, sur tout le réseau des chemins de fer de l'Etat, commencera le 1<sup>er</sup> juillet.

La Banque de France a, normalement, en circulation des billets de 500 francs pour une valeur de 270 millions.

A la suite de l'apparition des faux billets, elle décida que dans toutes ses succursales les billets de 500 francs qu'on présenterait seraient remboursés et qu'on n'en remettrait plus en circulation.

Depuis cette décision et jusqu'à ce jour, on lui a présenté un remboursement pour 140 millions de ces billets, sur lesquels on a trouvé 102 billets faux.

#### Publications de mariage.

Charles Guillemet, marchand de papiers peints, et Marie-Marguerite-Alix Tabourdeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul-Marie-Albert-Eugène-Gabriel Faraud, sous-chef de gare, d'Angers, et Blanche-Marguerite Cardinal, sans profession, de Saumur.

Pierre-Auguste Razain, cultivateur, de Verrie, et Louise-Armance Drugeon, domestique, de Saumur.

Joseph-François Auvergnon, facteur des postes, et Alexandrine-Pauline-Ludoxie-Céline Lefort, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Clovis Coget, cordonnier, et Maria-Ange-Françoise-Joséphine Moron, culottière, tous deux de Saumur.

Jean Marchand, cultivateur, de Saint-Etienne-de-Chigny (Indre-et-Loire), et Marie-Caroline Morancé, gagiste, de Saumur.

Le mariage de M<sup>lle</sup> de Fezensac avec le comte François de Maillé, qui avait été retardé par suite d'une indisposition du comte de Maillé, a eu lieu samedi à l'église Saint-Philippe du Roule. M<sup>re</sup> le duc de Chartres avait pris place dans l'église auprès du duc de Fezensac, et sa présence dans la sacristie, aux côtés du chef de la famille de Montesquiou, a été fort remarquée. Reconna dans l'assistance très choisie : marquis et marquise de Suniers, marquise de Castellane, comte Foy, comte et comtesse Louis de Ségur, comte d'Assailly, comte et comtesse de Goyon, marquis de Champagne, comtesse d'Haussonville, prince et princesse de Ligne, etc.

#### FÊTE DE GYMNASTIQUE A CHINON

Une fête de gymnastique aura lieu dimanche prochain, 17 juin, à Chinon.

Trois sociétés y prendront part, celles de Tours, Saumur et Chinon.

qu'avec difficulté. Aussi, la plupart du temps, était-elle dans une petite voiture que Rosalie, la bonne à tout faire, le *factotum* du logis, poussait devant elle. C'est ainsi qu'elle allait à la messe et se promenait dans son jardin pour prendre l'air. M<sup>lle</sup> Rosa pouvait avoir une quarantaine d'années. Maigre, osseuse, elle avait un visage extrêmement énergique, altéré par la souffrance, et des yeux fins et bons qui regardaient bien en face. Elle avait recueilli sa nièce orpheline et l'avait élevée avec le plus grand soin. Son bonheur était le bonheur de Charlotte et les uniques joies qu'elle connut ici-bas étaient les joies de la jeune fille.

Celle-ci était une charmante enfant de dix-huit ans et demi, grande, élancée, le cou long, les traits délicats, les yeux bleus et doux, avec une magnifique couronne de cheveux blonds qui s'enroulaient autour de sa tête. Pour n'avoir point à faire double toilette, elle avait mis dès le matin sa robe blanche de mariée, sauf le voile qu'elle ne comptait prendre qu'au départ, et elle était ravissante ainsi, quand elle vint, en souriant, tendre la main à son fiancé et aux témoins, et son front à M<sup>me</sup> Duparc.

— Je vous demande pardon, messieurs, dit M<sup>lle</sup> Rosa en s'asseyant, de vous avoir fait attendre. Ma nièce était prête depuis longtemps, mais je ne suis qu'une pauvre infirme.

— Nous n'avons point attendu, mademoiselle,

répondit M. Baudrillard avec grâce, en s'inclinant pour faire voir la souplesse de son épine dorsale, et d'ailleurs il était convenable que nous fussions ici les premiers.

Louis vint s'asseoir près de M<sup>lle</sup> Rosa.

— Je pense, chère tante, dit-il en donnant à M<sup>lle</sup> Marina un titre auquel elle n'avait encore droit qu'en expectative, je pense que M<sup>lle</sup> Ducorail ne tardera pas à arriver avec le contrat.

— Certainement, mon enfant, mais en attendant, j'ai dit à Rosalie de servir à ces messieurs quelques rafraîchissements. La lecture de l'acte et les cérémonies peuvent être longues.

— Voilà qui est bien vu, s'écria M. Pays en frappant joyeusement ses deux mains l'une contre l'autre : en vérité, ma chère cousine, vous pensez à tout.

Comme il achevait, la vieille servante entra. Elle avait mis, ce jour-là, pour être à la hauteur des circonstances, un bonnet neuf et une belle robe marron, et elle tenait devant elle un grand plateau sur lequel elle avait artistement disposé des biscuits, deux bouteilles de vin fin et des verres.

Mais Rosalie, comme presque toutes les vieilles bonnes, était bavarde et ne se gênait pas pour exprimer son avis, quand elle en avait un.

— Vous n'avez qu'à vous hâter, dit-elle en plaçant le plateau sur la table devant M. Pays, car

on dit que cela va mal là-bas.

— Où cela, Rosalie ?

— Vous n'entendez donc pas tous ces cris, tous ces bruits sur la levée ?

On préta un instant l'oreille. Rosalie ne s'était pas trompée. Un bruit sourd montait de la Loire jusqu'au village.

On vit sur tous les visages une pâleur subite qui dénotait l'émotion et la crainte.

Pour détourner le cours des pensées, M. Pays déboucha une bouteille, remplit les verres et les offrit à tous les assistants.

— Pour le moment, dit-il, pensons au mariage de M<sup>lle</sup> Charlotte et de notre ami Louis. La cérémonie faite, nous irons au fleuve et nous travaillerons.

— Pas en ce costume, au moins, murmura M. Baudrillard en contemplant son beau gilet et son pantalon nankin.

— Rassurez-vous, Baudrillard, fit Desplats. Vous aurez le temps de changer de vêtements.

M<sup>lle</sup> Rosa fit un signe à Louis Duparc et le pria de s'asseoir près d'elle un instant.

— On a bien prévenu M<sup>lle</sup> Ducorail ? demanda-t-elle.

— Oui, ma tante.

— C'est qu'avec un temps pareil, un tel danger et une telle heure...

— Rassurez-vous, M<sup>lle</sup> Ducorail n'a jamais man-

qué un rendez-vous d'affaires, et ce serait la première fois...

Rosalie rentra précipitamment dans la salle, avec toute la liberté qu'on laisse aux vieilles bonnes, dans les campagnes. Sa physionomie était épouvantée.

— Le tocsin ! s'écria-t-elle. On entend le tocsin à la Chapelle. Il y a des malheurs, bien sûr !

— Allons, Rosalie, calmez-vous, dit M. Lheureux. On a déjà sonné le tocsin hier soir, et il n'est rien arrivé. Pourquoi voulez-vous qu'il y ait plus de mal ce matin que cette nuit ?

En dépit de la confiance de M. Lheureux, les témoins et Louis s'élancèrent à la fenêtre. L'ouvrier et écoutèrent les appels pressants de la cloche d'alarme. Les bruits de la levée grandissaient à tout instant. Parfois un cri s'élevait plus aigu que les autres :

— Au secours ! au secours !

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>**, Éditeurs  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;  
de toutes les Partitions et Publications musicales ;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Baux-Forêts, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
PAR CHAQUE CENTAINE  
Payable CINQ FRANCS par mois  
ESCOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO par CATALOGUE

BRÉZÉ. — On annonce que le parquet de Saumur s'est transporté à Brézé pour y exercer des poursuites contre une jeune fille de 16 ans, accusée d'infanticide, et contre sa complice, une femme du même pays, qui aurait employé des manœuvres abortives.

LE VAUDELNAY-RILLE. — Le 4 juin dernier, le sieur Leroy, boucher et traiteur à Chauvagny-les-Eaux, devait faire le repas de noces des époux Végé; il avait à cette occasion dressé une tente dans la cour de M. Charrier, propriétaire au Vaudelnay.

Vers une heure de l'après-midi, au moment où tous les invités se levaient de table pour porter un dernier toast aux nouveaux époux, le feu s'est tout-à-coup déclaré dans la tente à l'une des extrémités de la tente et en un clin d'œil toute la tente a été en flamme.

Les invités n'ont eu que le temps de se sauver; heureusement tous se trouvaient debout, car certains d'entre eux auraient pu être atteints par les flammes.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que la tente et tout ce qu'elle contenait a été détruit.

On ne peut attribuer la cause de cet incendie à la malveillance, mais plutôt à l'imprudence d'un fumeur qui aura par mégarde jeté un bout de cigare ou de cigarette non éteint le long de la tente.

Les pertes, évaluées à 3,100 francs environ, sont couvertes par une assurance.

ANGERS. — Samedi, vers 5 heures 1/2 du soir, M. de Monchy, Prosper, âgé de 49 ans, ancien officier de marine, demeurant rue des Arènes, 32, s'est noyé dans la Maine, près du pont du chemin de fer.

Il faisait une promenade en bateau en compagnie de M. Dubreuil-Barriat, aussi ancien officier de marine, lorsque, par suite d'un violent coup de vent, le bateau chavira et tous les deux tombèrent à l'eau.

M. Dubreuil a pu regagner la rive à la nage, mais M. de Monchy, s'étant trouvé mal, n'en eut pas la force; M. Huau, témoin de l'accident, s'est de suite porté à son secours et l'a retiré de l'eau; malheureusement il expira presque aussitôt.

Le docteur Rabreau qui, par hasard, se trouvait dans les environs vint aussitôt, il déclara que M. de Monchy, avait succombé à la suite d'une congestion cérébrale.

Vers 9 heures du soir, le corps de M. de Monchy a été transporté à son domicile. (Ralliement.)

#### UN COLLABORATEUR DU PRÉFET DE LA VENDEE

On écrit des Herbiers au *Publicateur*, le 3 juin 1888 :

« Dans son excursion à la Gaubretière, le préfet s'était fait accompagner d'un serurier et de son aide, dans la pensée qu'il faudrait probablement crocheter les portes.

« Le crocheteur principal, à qui l'on aurait, dit-on, donné 400 fr. pour le décider à faire partie de la bande, n'était rien moins que le sieur Baguenard, ancien serurier au Petit-Bourg-des-Herbiers, et condamné à huit mois de prison, par la Cour d'assises de la Vendée, pour avoir crochété les portes d'un de ses voisins et lui avoir volé une certaine somme d'argent.

« Il est vrai que cette fois-là le sieur Baguenard avait oublié de se faire accompagner du préfet et du substitut du procureur de la République.

« Ainsi donc, le même homme s'est vu condamner sévèrement sur le réquisitoire du substitut du procureur de la République, pour avoir crochété une porte, et puis voilà qu'à la requête du même substitut, M. Jadin, il est chargé de crocheter encore des portes, et cette fois, au lieu de se voir emprisonner, il reçoit des félicitations et cinq belles pièces d'or.

« Le sieur Baguenard a dû faire de singulières réflexions et se demander pourquoi le parquet a ainsi deux poids et deux mesures. »

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1888.

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivrera, à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0

sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit, au porteur, à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité primitive du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

#### LE MONUMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Circulaire concernant le monument de la Défense nationale, à ériger à la mémoire des Français morts pour la patrie, pendant la guerre de 1870-1871 et dans les combats de l'extrême-Orient :

« Conformément à l'autorisation du gouvernement, un monument de bronze et de granit sera érigé dans la capitale, pour glorifier nos combattants, perpétuer leur mémoire et retremper la vigueur de notre génération.

« Cette œuvre sera grandiose, colossale !

« Ce souvenir animera plus que jamais nos sentiments patriotiques. En le voyant, nous sentirons notre force, nos énergies se grouperont et notre union se resserrera. Le courage, visible, nous rappellera constamment notre premier devoir, qui est de marcher résolument en avant pour la défense de la patrie, de notre chère France, si grande et si féconde, qui a toujours pour devise : « Vaincre ou mourir !!! »

« Le comité fait appel à toutes les forces de la nation, à toutes les volontés, au patriotisme ardent de tous les Français.

« Il est persuadé que tous, sans distinction de position, d'opinion ou de parti, auront à cœur de se confondre dans un même élan patriotique pour apporter, selon leurs moyens, leur pierre à l'édifice national.

« L'armée, la marine, les diverses administrations de l'Etat, de nombreuses municipalités, des administrations particulières, l'Algérie et une foule de patriotes, ont déjà fait parvenir des sommes importantes au comité.

« La France entière et ses colonies prennent part à la souscription.

« Des listes sont déposées dans toutes les mairies : que chacun vienne s'y faire inscrire et apporter son offrande.

« Il s'agit de nos souvenirs, d'un monument qui symbolisera les efforts de la patrie, rappellera ses sacrifices et prouvera, une fois de plus, au monde entier, que jamais la France n'a oublié ses glorieux enfants.

« Le président titulaire du comité du monument de la Défense nationale,

« Général de division, JEANINGROS. »

L'appel du général Jeanningros, qui a pris lui-même une si brillante part à la Défense nationale, trouvera certainement un écho retentissant dans toutes les poitrines françaises de la Mère-Patrie et de ses colonies.

N.-B. — Des listes de souscription sont tenues à la disposition du public.

Adresser les souscriptions au siège du comité, 242, boulevard Voltaire, à Paris.

#### PÈLERINAGE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Troisième jour du Triduum

Cette journée devant clore les fêtes du Triduum était destinée à en être la partie principale.

Malheureusement le temps était à la pluie. La veille au soir, un orage violent a été accompagné d'une pluie diluvienne qui a duré une partie de la nuit.

La pluie a recommencé le matin; mais les populations de l'Ouest ne s'effrayent pas pour si peu. Elles se sont bravement mises en route et arrivèrent de tous les côtés à la fois. Les rues du bourg en étaient bientôt remplies.

Mardi soir étaient arrivés M<sup>re</sup> Freppel, le cardinal archevêque de Rennes, M<sup>re</sup> Goninard, son coadjuteur, M<sup>re</sup> Luçon, évêque de Bellay, et M. Icard, supérieur général

de Saint-Sulpice, qui allaient prendre part aux fêtes de la journée.

Les jours précédents, les pèlerins ne réussissaient pas à remplir l'enceinte du Calvaire. Mercredi cette enceinte, malgré ses vastes proportions, a été complètement envahie et les pèlerins refluaient dans l'avenue et les prairies voisines.

C'était un spectacle merveilleux que présentait le coteau du Calvaire avec son sommet couronné de prêtres en habits de chœur entourant l'autel où officiait le cardinal archevêque de Rennes entre deux rangs de princes de l'Eglise, en avant desquels on remarquait MM. Halgan, de Béjarry et Biré, sénateurs, et MM. Bourgois, de Baudry d'Asson, de Maynard de la Claye et de la Basselière, députés de la Vendée.

Après l'Evangile, l'éminent évêque d'Angers gravit l'escalier de la chaire provisoire dressée au pied même de la Croix et prononce le panégyrique du Bienheureux Montfort.

L'admirable discours qui a été entendu ne peut être analysé, il demande une reproduction *in extenso*. Bornons-nous à indiquer le sujet traité par M<sup>re</sup> Freppel.

A quel moment a paru le P. Montfort ? Sur quel théâtre a-t-il opéré ?

En quoi a consisté son œuvre ? L'éloquent panégyriste a produit une impression saisissante quand il s'est écrié en s'adressant au P. Montfort :

« Ah ! priez pour ce peuple des campagnes que vous avez tant aimé sur la terre, et au milieu duquel se sont écoulées les années les plus fructueuses de votre apostolat. Plus que jamais il est en butte aux attaques de l'impie. Voilà pourquoi l'Eglise et son auguste chef, hier Pie IX, aujourd'hui Léon XIII, ont choisi ce moment pour vous placer sur nos autels, vous l'apôtre par excellence des campagnes ! Obtenez pour ce peuple la grâce de conserver, avec sa foi robuste, ses saines idées, ses bons principes, ses goûts simples, ses mœurs pures, ses habitudes sévères, ses vertus domestiques, son attachement à la Religion et à l'Eglise, tout ce qui a fait jusqu'ici l'honneur et la force de cette partie de la France, restée plus fidèle que tout autre à ses croyances et à ses traditions. »

Pour la clôture de ces belles fêtes, on ne pouvait imaginer un plus beau triomphe. Le cardinal Place, parlant de ce discours et de l'ensemble de la cérémonie, disait : « De ma vie, je n'ai rien vu de pareil. » Et vraiment le spectacle était incomparable. Après la Bénédiction pontificale, la foule s'est écoulée lentement, ouvrant ses rangs pour laisser passage au cortège des évêques.

A deux heures, au moment où la Procession allait se mettre en marche, la pluie recommence à tomber avec une grande intensité. L'inquiétude est grande parmi les pèlerins : la Procession pourrait-elle parcourir son itinéraire ?

Le P. Montfort ne voulut pas causer cette douleur à ses fidèles; la pluie cesse tout-à-coup et la Procession se met en marche.

Partie du Calvaire, la Procession se dirigea vers la communauté de Saint-Gabriel dont elle traversa l'enclos; puis, franchissant la Sèvre, remonta les rues du bourg, pénétra dans l'enclos de la Sagesse et revint vers le Calvaire pour la bénédiction du Saint-Sacrement.

Cette bénédiction solennelle a clos la série des fêtes dont Saint-Laurent vient d'être le théâtre.

#### Bibliographie.

Après l'immense succès de la *France Juive* qui a été un véritable événement social, tous les hommes de cœur que le livre de M. Edouard Drumont avait réveillés et consolés, ont formulé le même vœu : « Publiez une édition en un volume, une édition populaire, a-t-on écrit de tous les côtés à l'auteur ! La *France Juive* s'adresse à tous, rendez-la accessible à tous par le prix et par le format. — Les généreuses idées que vous défendez feront ainsi plus rapidement leur chemin, votre livre réduira à des proportions moins considérables pénétrera partout et dans les plus humbles hameaux révélera aux Français honnêtes les dangers que fait courir à la patrie le complot maçonnique et juif. »

L'édition populaire de la *France Juive* qui vient de paraître en un volume à la Librairie PALME, répond à ce désir si souvent exprimé. L'ouvrage vient au moment nécessaire, à cette heure d'inquiétude et de crise où le pays se demande où il va; il montre quelle est la situation réelle de la France. Nous ne doutons pas qu'il ne soit bientôt dans toutes les mains et que chacun se fasse un devoir de le répandre.

Un fort volume in-12 de plus de 600 pages. — Prix : 3 fr. 50.

#### REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 10 juin 1888.

Les bonnes conditions dans lesquelles la liquidation s'est opérée sur le marché des rentes ont donné confiance aux acheteurs. Les dispositions restent tout en faveur d'une nouvelle amélioration sous l'influence du détachement du coupon : le 3 0/0 est à 82 20 et le 4 1/2 0/0 à 105.65.

L'action du Crédit Foncier donne lieu à de très actives demandes aux environs de 1,455 et 1,460. L'avance acquise depuis quelque temps se consolide et le moment n'est pas éloigné où elles atteindront le cours de 1,500. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, c'est une valeur à revenu certain qui possède en outre les chances de six tirages annuels.

La Société Générale se fixe à 455. Le Crédit Lyonnais repart 10 fr. à 377.50. Les Dépôts et Comptes Courants accusent une nouvelle amélioration à 602.50. La Banque d'escompte centralise d'importants achats à 466.25.

Les obligations de la Société des Immeubles de France sont à 385. Ce cours est opportun pour les achats, si l'on considère celui de 495 pour le titre similaire de la Banque Hypothécaire. Les porteurs de ce dernier titre ont tout intérêt à faire un arbitrage contre les obligations de la Société des Immeubles de France qui finiront par s'établir à leur niveau. Achat ou arbitrage, l'opération fera réaliser un bénéfice de plus de 100 fr.

Malgré les efforts que l'on tente pour faire hausser la Foncière-Lyonnaise; nous engageons vivement l'épargne à s'abstenir car ses délégués judiciaires en Italie sont, quoi que l'on en dise, loin d'être finis.

Nous retrouvons à 540 les actions de la Compagnie Transatlantique. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée à nouveau pour le 30 juin.

Le cours de 250 sur les actions du Corinthe est un trompe-l'œil dont il faut se défier; ce cours est d'ailleurs purement nominal car il ne trouve aucune contre-partie. L'entreprise est trop mal engagée pour que les capitalistes puissent y aventurer une somme quelconque si faible qu'elle soit.

L'émission de deux millions d'obligations à lots de la Compagnie de Panama (emprunt 720 millions de francs) aura lieu le 26 juin courant. Le prix de souscription est de 360 fr., le revenu annuel de 15 fr. payable semestriellement les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année; chaque obligation est remboursable par un lot ou à 400 fr. dans un délai maximum de 99 ans.

Aux parents désireux de constituer une dot pour leurs enfants, nous signalons le Placement dotal pratiqué par l'Abeille-Vie.

C'est une combinaison extrêmement ingénieuse et présentant des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Les Métaux clôturent à 820.

Le Comptoir d'Escompte termine à 1,035.

Les marchés des actions de nos chemins de fer est bien tenu. Les obligations sont à leurs plus hauts cours.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 10 juin 1888.

Versements de 98 déposants (14 nouveaux), 30,972 fr.

Remboursements, 13,254 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean,

G. DOURNEL. — P. ANDRIEUX, SUCCESSION

#### LIQUEUR FÉLIX POTIN

Cette liqueur, d'un goût fort agréable, d'un prix peu élevé, se recommande surtout par ses qualités hygiéniques et digestives, par la finesse de son parfum.

Le grand flacon . . . . 3 fr. 25

Le 1/2 flacon . . . . . 1 75

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

#### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT**

M. ROULLEAU, ayant cessé ses fonctions de notaire à Fontevault, désire retirer son cautionnement.

Etude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**  
A Saumur, en l'étude dudit M. GAGNAGE, Le samedi 16 juin 1888, à 4 heures de l'après-midi, **DES IMMEUBLES**

Ci-après, Situés à Saumur, quartier de Nantilly, Appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1<sup>er</sup> Lot. Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Ferné Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2<sup>e</sup> Lot. Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M. GAGNAGE, notaire, ou à M. TAYEAU-NICOLAS, expert à Baugéux.

Etude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

Le DIMANCHE 17 JUIN, à 4 heures précises de l'après-midi, A la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

**DES IMMEUBLES**

Ci-après, Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Et dépendant de la succession de M. et M<sup>me</sup> VILLIEN-GOUBY.

1<sup>o</sup> TROIS PETITES MAISONS, à Saint-Hilaire, dont deux se joignant et une isolée, élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée avec greniers au-dessus, caves dans le roc, cour commune et jardin;

2<sup>o</sup> Et trente-huit ares quarante-trois centiares de terre labourable, au

canton du Bas-Pré-Boisseau, joignant au levant M. Renard, au couchant M<sup>me</sup> de la Frégeolière, au nord M. Renou-Berlin et au midi un chemin. Pour tous renseignements, s'adresser audit M. GAGNAGE.

Etude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

**ADJUDICATION VOLONTAIRE**

En l'étude de M. GAGNAGE, notaire à Saumur, Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,

En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

**D'UNE PROPRIÉTÉ**

A SAUMUR, Située aux Huraudières, Derrière l'Ecole de cavalerie, Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend :

1<sup>o</sup> Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances; 2<sup>o</sup> Une petite maison isolée; 3<sup>o</sup> Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares; 4<sup>o</sup> Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares; 5<sup>o</sup> Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares; 6<sup>o</sup> Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU; Et, pour tous renseignements: 1<sup>o</sup> à M. GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> et à M. TAYEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fou-chard.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

Située à l'entrée du Pont-Fou-chard, Commune de Baugéux,

Occupée par M<sup>me</sup> JAVELLE et autres, Comprendant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire

En l'étude de M. GAUTIER, notaire, Le DIMANCHE 24 juin 1888, à midi,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, impasse des Boires, Appartenant à M<sup>me</sup> BLONDEAU, comprenant: Maison d'habitation, vaste Hangar et Atelier, Jardin contenant 7 ares 65 centiares.

Sur la mise à prix de: 6,500 fr.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. LANGLOIS, expert à Saumur, ou à M. GAUTIER, notaire.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR

Rue du Portail-Louis, n° 9.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>lle</sup> Rosalie CHOLLIER, ou au notaire.

**A VENDRE**

UNE EXCELLENTE

**MACHINE A VAPEUR**

Forcé de 8 chevaux

De chez Nassivet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr.

— pour six mois... 3 fr. 50

— pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) . . . . . 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif des principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 15, rue de Tournon, à Paris.

Etude de M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

**A LOUER**

Pour la Toussaint prochaine,

UNE

**MAISON**

Avec Jardin clos de murs, Contenant environ 20 ares, ÉCURIE, REMISES ET SERVITUDES, Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.

S'adresser, pour traiter, à M. BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

M<sup>lle</sup> BLIARD a l'honneur

de prévenir les dames qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin elle a pris la suite d'affaires de M<sup>me</sup> FOREGAT, couturière, Grand'Rue, n° 75, dont elle était première ouvrière.

UN JEUNE HOMME demande une place dans un bureau ou dans une administration.

S'adresser au bureau du journal.

**L'ARMÉE**

**TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS:

Six mois. . . . . 7 fr.

Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

En cours de publication dans

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LA

**GRANDE MARNIÈRE**

Par GEORGES OHNET.

Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRADÉL, Léopold STAPLEUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRE, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement

après LA GRANDE MARNIÈRE

LES

**AMOURS D'UN BANDIT**

Par CARLE DES PERRIÈRES

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les Libraires.

**ABONNEMENTS:**

DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes, formant une véritable Bibliothèque, renfermant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation: romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD

On s'abonne à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS:

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures. . . . . 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries. . . . . 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATELAIN, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

**A LOUER**

**REMISE ET GRENIER**

Rue de la Petite-Douve, n° 28.

**ÉTABLISSEMENT THERMAL**

**YICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAIN SAINTE-BOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. — Trajet direct en chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS																					
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR							ANGERS — SAUMUR — TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 35		
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	Saumur(état)	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	10 08		
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 23	»		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»		
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 11	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»		
Montreuil(a)	2 31	7 19	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudegnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 21	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 44	4 31	6 53	10 21
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 40
Thouars	2 53	8 31	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	Port-Boulet	»	8 26	8 50	1 19	5 56	7 59	11 48	Langeais	4 26	8 50	1 19	5 56	7 59	11 48	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 59	Poitiers	»	»	»	»	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 48	
Poitiers	»	16 33	»	»	5 21	»	12 12																					